



Faillite due au refus d'un bailleur de faire travaux

Par **phil2776**, le **25/11/2011** à **10:45**

Bonjour, rnje vais essayer de faire court car mon affaire est un véritable "roman" rnje suis gérant d'un bar- pmu hotel. rnje suis en procédure contre mon propriétaire depuis 25 mois et mon affaire arrive enfin à son terme devant le TGI. rn2 expertises judiciaires lui donnent tort sur toutes mes demandes et celui ci sera donc condamné à faire des travaux conséquents qui m'empêche d'exploiter mon établissement. rnje ne peux exploiter l'hotel élément essentiel de mon fond de commerce. rnMalheureusement, le dénouement de cette affaire du fait d'une justice trop longue à rendre son verdict fait que financièrement parlant ça ne passe plus !!! rnJe serai donc contraint dans quelques semaines de déposer le bilan. (je suis actuellement en RJ) rnJ'ai une comptabilité saine : le bar et le Pmu sont en augmentation de chiffre mais le manque à gagner au niveau de l'hotel fait que je m'enfonce chaque mois. rnJe vais donc tout perdre (mon investissement, mon fond de commerce et travail) et de surcroit me retrouver avec des dettes rnPlusieurs personnes me disent que j'ai la possibilité de faire condamner mon bailleur à combler mon passif rnSi cela est exacte, peut on m'expliquer la démarche à suivre SVP ? rnvous en remerciant par avancerncordialement